



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/646

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 30 novembre 2023 de la Société NGE INFRANET, sise 245 avenue de l'Université à – 83160 – LA VALETTE DU VAR représentée par Monsieur LATREME Richard,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La société NGE INFRANET et ses sous-traitants effectueront des travaux de remplacement de poteaux sur l'ensemble de la commune entre le lundi 08 janvier et le vendredi 29 mars 2024 inclus.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, le stationnement sera interdit et réservé aux véhicules de la société NGE INFRANET et de ses sous-traitant. Les interdictions seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

#### Article 3 :

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation au droit des zones de travaux pourra être alternée manuellement.

#### Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par la société NGE INFRANET et ses sous-traitants qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

#### Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 30 novembre 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

